

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 90

présenté par
M. Corbière

TITRE

Au titre du projet de loi organique, substituer aux mots :

« relatif au système universel de retraite »

les mots :

« visant à garantir l'équilibre budgétaire du système universel de retraite au détriment de l'équilibre humain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de remplacer le titre de la loi organique par « Projet de loi organique visant à garantir l'équilibre budgétaire du système universel de retraite au détriment de l'équilibre humain ».

Ces termes nous semblent en effet plus appropriés et fidèles à la réalité que prépare votre projet. Le groupe de la France insoumise n'est pas le seul de cet avis, en atteste l'avis implacable du Conseil d'Etat qui considère notamment que « les projections financières ainsi transmises restent lacunaires et que, dans certains cas, cette étude reste en deçà de ce qu'elle devrait être ». Dans les faits, en instaurant le système par points, vous bafouez toute forme de solidarité entre les générations mais aussi entre les personnes d'une même génération. Vous ne tenez en aucune façon compte des différences d'espérance de vie. Quand le corps est usé, le travail peut devenir dangereux. Un égoutier vit en moyenne jusqu'à 62 ans et vous voudriez les faire travailler au-delà ? Ce projet est funeste et nous continuerons de nous y opposer.